

**PROCÈS-VERBAL  
BUREAU SYNDICAL  
EN SÉANCE DU VENDREDI 12 JANVIER 2024.**

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE** et le **VENDREDI 12 JANVIER 2024 à 09H11**, le Bureau Syndical du SIDÉLEC Réunion s'est réuni en première séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL le **05 JANVIER 2024**. Clôture de la séance à **09H40**.

La séance a été ouverte par le Président, Monsieur Maurice GIRONCEL qui a assuré la Présidence de la séance pour les points inscrits à l'ordre du jour.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Il s'agit de M. Maurice GIRONCEL Président du SIDÉLEC Réunion / M. Stéphano DIJOUX 1er Vice-Président et délégué Titulaire de la Commune de Saint-Pierre / M. Éric DELORME, 2ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Denis / M. Patrice ELLAMA, 6ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît / M. Laurent RAMASSAMY, 7ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André / M. Marcel DAMOUR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie / M. André DUPREY, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de l'Entre-Deux / M. Armand VIENNE, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession / M. Pierrot CANTINA, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune des Avirons.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : M. Mathieu HOARAU, 5ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de l'Étang-Salé par M. Maurice GIRONCEL, Président du SIDÉLEC Réunion.

**SONT ARRIVÉS EN COURS DE SEANCE** : Néant.

**SONT PARTIS EN COURS DE SÉANCE** : Néant.

**ÉTAIENT EXCUSES ou ABSENTS** : M. Harry MOREL, 3ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph / M. Yolain OLIVATE, 4ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Jacques TECHER, Membre du bureau et délégué suppléant de la commune de Cilaos / M. Josian ZETTOR, Membre du Bureau et délégué titulaire de Saint-Leu.

Les membres présents ont pu délibérer en exécution des Articles L. 2121-17 et L.5211-10 du code général des collectivités Territoriales, et conformément à la délibération n° 20/02-01 du Bureau Syndical en séance du vendredi 24 juillet 2020.

**SECRÉTARIAT DE SÉANCE** : Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Bureau Syndical. Monsieur Patrice ELLAMA, 6ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoit a été désigné par vote à main levée (à l'unanimité des votants) pour remplir ces fonctions.

Le Président de séance certifie que cette délibération est publiée sur le site internet officiel du SIDÉLEC Réunion et que le nombre de membres en exercice présents et représentés a été de 10 sur 14 (9 présents et 1 représenté).

## **Discours d'ouverture de séance par Monsieur le Président :**

### **Le déroulé de séance :**

Monsieur le Président présente ensuite le déroulé de cette séance, et liste l'intervenant qui présentera le rapport.

Après ces quelques précisions, l'assemblée est prête à statuer sur l'ordre du jour suivant :

### **PÔLE RESSOURCES :**

#### ***Direction des ressources humaines***

**Rapport n°23/04-06** : Gestion des effectifs.

### **DÉCISIONS :**

#### **✚ Rapport n°24/01-08 : Gestion des effectifs ;**

Le Président accorde la parole à monsieur Patrice ELLAMA, 6<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoit. Il présente le rapport et souligne que les commissions conjointes ont émis un avis favorable, le vendredi 29 décembre 2023.

La présentation du binôme dédié uniquement à la commune du Tampon, selon Monsieur Stéphane DIJOUX, 1<sup>er</sup> vice-président et délégué titulaire de la commune de Saint-Pierre, et Monsieur André DUPREY, membre du bureau et délégué titulaire de la commune de l'Entre-Deux, peut poser la question de savoir s'il y a aura des problématiques internes concernant les autres binômes qui ont plusieurs communes à leur charge.

Le Président a précisé que cette affectation est temporaire, le temps de mettre en place un cadre adapté pour intégrer la commune du Tampon. Par la suite, un redéploiement en interne est prévu. Le binôme travaillera sur plusieurs communes à l'instar des autres. Ainsi, une réorganisation sera effectuée au sein du pôle électrification rurale.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.  
Il n'y en a pas, le rapport est adopté.

### **Divers :**

Monsieur le Président clôture la présente instance.

Fin de séance à 09h40.

Monsieur le Secrétaire de séance,  
Patrice ELLAMA

Le 16.12.2024, à Ste-Suzanne



Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion,  
Maurice GIRONCEL

Le 07.02.2024, à Ste-Hyppolite

